

CHAUFFEURS - PREMIERS SECOURS

Pôle d'activité

TRAVAUX, ENTRETIEN ET PROPRIETE PUBLICS

Formule

Présentiel

Prix/participant

152,00 €

Nombre max. de participants/session

12

Durée de la formation

1 jour (8h30-16h30)

Personne de contact

Wassim BOUAISSI Facility Manager

wbouaissi@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

La réglementation prévoit que tout chauffeur de camion professionnel et chauffeur d'autocar/autobus doit pouvoir présenter, en plus de son permis de conduire ordinaire, une attestation de capacité professionnelle, matérialisée sur le permis de conduire par un Code 95. Cette attestation de capacité professionnelle doit être renouvelée tous les 5 ans. Ce renouvellement peut être obtenu en suivant 35 heures de cours de perfectionnement dans un centre de formation agréé par le SPF Mobilité & Transport.

Chaque module suivi permettra l'obtention d'un certificat de participation à une formation continue obligatoire CAP - Code 95, reconnue par le SPF Mobilité & Transport, telle que définie par l'arrêté royal du 4 mai 2007, octroyant 7 points.

Deux modules sont obligatoires et les autres modules sont optionnels :

- Modules obligatoires :
 - Module 1 : Conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité (cours distincts pour les permis C et D)
 - Module 2 : Législation et utilisation du tachygraphe
- Modules optionnels :
 - Module 3 : Sécurisation dans le chargement – Arrimage (permis C uniquement)
 - Module 4 : Mesures préventives en matière d'accidents de la route – Accidentologie

- Module 5 : Législation routière (mise à niveau)
- Module 6 : Ergonomie (cours distincts pour les permis C et D)
- Module 7 : Gestion du stress
- Module 8 : Assertivité et gestion de l'agressivité
- Module 9 : Premiers secours
- Module 10 : Sécurité dans le transport scolaire (permis D uniquement)
- Module 11 : La conduite préventive sur simulateur 3D

La présente fiche concerne le **module 9 "Premiers secours"**.

Public cible

Cette formation s'adresse exclusivement aux chauffeurs professionnels titulaires d'un permis C(E) et/ou D(E) et travaillant au sein des administrations locales et régionales bruxelloises.

Méthodes pédagogiques

La formation alterne la théorie et les exercices. Les différents exercices permettent d'aborder les thématiques suivantes :

- La position latérale de sécurité
- L'étouffement et la désobstruction
- Le soin de ses propres blessures (coupure, brûlure, fracture)
- L'utilisation du DEA

Un syllabus est distribué aux participants.

Contenu

- Prévenir les services d'urgence de manière efficace
- Eviter le sur-accident
- Placer la victime en position latérale de sécurité
- Administrer les premiers soins
- Adopter les bons gestes en cas de perte de conscience
- Les indispensables de la trousse de secours
- Mesures d'hygiène
- Soigner ses propres blessures
- Utiliser le DEA

Disponibilité au catalogue

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 31 juillet 2024.